Nations Unies S/PV.6573



# Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

*Provisoire*

## 6573e séance

Mercredi 6 juillet 2011, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Wittig | (Allemagne) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Crowley |
| | Bosnie-Herzégovine | Mme Čolaković |
| | Brésil | Mme Viotti |
| | Chine | Mme Guo Xiaomei |
| | Colombie | M. Osorio |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Rice |
| | Fédération de Russie | M. Pankin |
| | France | M. Briens |
| | Gabon | M. Messone |
| | Inde | M. Vinay Kumar |
| | Liban | Mme Ziade |
| | Nigéria | Mme Ogwu |
| | Portugal | M. Moraes Cabral |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Mme Sheard |

## Ordre du jour

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Lettres identiques datées du 20 mai 2011, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/329)



11-40237 (F)





*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Nelson Messone, Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2011. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Messone pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

**Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

**Lettres identiques datées du 20 mai 2011, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général** (S/2011/329)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/410, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Portugal.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/329, qui contient le texte d'une lettre datée du 20 mai 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1995 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

*La séance est levée à 10 h 20.*